

Décret

Générale

modern

Décret n° 2003-0196/PR/MEFPCP portant adoption du Plan d'Apurement des Arriérés Intérieurs de l'État.

n° 2003-0196/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

22 septembre 2003

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2003

Date du numéro

30 septembre 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le rapport d'Audit les Arriérés de l'Etat.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est adopté le présent Plan d'Apurement des Arriérés Intérieurs de l'Etat tel qu'il ressort de l'audit global indépendant des arriérés intérieurs réalisé en 2002.

Article 2

Le stock total des arriérés s'élève à 29 298 666 239 FD et l'apurement se réalisera sur une durée de 10 années (2003-2013) sous la supervision d'un Comité Technique créé à cet effet dont la composition sera fixée par arrêté sur proposition du Ministre des Finances.

Article 3

Les Ministères et Établissements Publics sont tenus de collaborer pleinement avec ledit Comité.

Article 4

Le présent Décret prendra effet à compter du 22 septembre 2003 et sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH